



BUREAU COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 2 SEPTEMBRE 2025 À 18H00
Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS

Présents :

1	AIX-LES-BAINS	Renaud BERETTI	
2	AIX-LES-BAINS	FRUGIER Michel	
3	AIX-LES-BAINS	GUIGUE Thibaut	
4	AIX-LES-BAINS	MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	
5	BOURDEAU	DRIVET Jean-Marc	
6	BRISON SAINT INNOCENT	CROZE Jean-Claude	
7	CHANAZ	HUSSON Yves	
8	CHINDRIEUX	BARBIER Marie-Claire	
9	CONJUX	SAVIGNAC Claude	
10	DRUMETTAZ-CLARAFOND	BEAUX-SPEYSER Danièle	
11	DRUMETTAZ-CLARAFOND	JACQUIER Nicolas	
12	ENTRELACS	BRAISSAND Jean-François	
13	GRESY-SUR-AIX	MAITRE Florian	
14	LA BIOLLE	NOVELLI Julie	
15	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	MORIN Bruno	
16	LE BOURGET DU LAC	MERCAT Nicolas	
17	LE BOURGET DU LAC	SIMONIAN Edouard	
18	LE MONTCEL	HUYNH Antoine	
19	MERY	FONTAINE Nathalie	
20	MOUXY	FILIPPI Laurent	
21	ONTEX	CURTILLET Jacques	
22	PUGNY-CHATENOD	CROUZEVIALLE Bruno	
23	RUFFIEUX	ROGNARD Olivier	Pouvoir de Manuel ARRAGAIN
24	SAINTE OFFENGE	GELLOZ Bernard	
25	SAINTE OURS	ALLARD Louis	
26	SAINTE PIERRE DE CURTILLE	DILLENCHNEIDER Gérard	
27	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	TOUGNE-PICAZO Brigitte	
28	TRESSERVE	LOISEAU Jean-Claude	
29	VIVIERS-DU-LAC	AGUETTAZ Robert	
30	VOGLANS	MERCIER Yves	

25 communes présentes

Absents excusés :

TREVIGNIN Nicolas CHAPUIS

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 26 août 2025, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 13 projets de délibérations.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 30 présents et 1 procuration.

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 7 Année : 2025

Exécutoire le : 09 SEP. 2025

Publiée / Notifiée le : 09 SEP. 2025

Visée le : 09 SEP. 2025

COMMANDE PUBLIQUE

Marché n°2025-31 – Installations photovoltaïques sur toitures des gymnases G1 et G2 Marlioz et la construction d'ombrières photovoltaïques sur les parkings des sites Lepic et Marlioz (communes d'Aix-les-Bains et Drumettaz Clarafond) – Attribution

Monsieur le Président rappelle que Grand Lac déploie une politique en matière de transition énergétique, notamment en termes d'équipement et d'installation sur ses bâtiments. La baisse de la consommation énergétique et le développement de la production solaire font partie des enjeux et des priorités de Grand Lac.

Les sites Marlioz et Lepic sont des sites pouvant recevoir une installation de production d'énergies renouvelables.

Les travaux consistent à mettre en place des panneaux photovoltaïques :

- sur les toitures face sud des gymnases G1 et G2
- des ombrières sur trois parkings des gymnases de Marlioz
- des ombrières sur une partie du parking du site Lepic

La maîtrise d'œuvre retenue pour ce marché est le groupement d'entreprises NEPSSEN / Atelier d'Ito. Le montant de la mission de maîtrise d'œuvre est de 144 371.69€ HT, à la suite de l'avenant 1 de rémunération définitive (décision n°2025-172 du 23 juin 2025) et de l'avenant 2 de prestations supplémentaires (décision n°2025-220 du 15 juillet 2025).

La consultation a fait l'objet d'un allotissement, décomposé comme suit :

- Lot n° 1 : installation photovoltaïque sur toitures G1/G2 (Estimation MOE : 149 422.50€ HT)
- Lot n° 2 : VRD (Estimation MOE : 418 618.04€ HT)
- Lot n° 3 : Structure d'ombrières acier et fondation (Estimation MOE : 642 336€ HT)
- Lot n° 4 : Structure d'ombrières bois (Estimation MOE : 38 690€ HT)
- Lot n° 5 : Installation photovoltaïques sur ombrières (Estimation MOE : 526 012.65 HT)
- Lot n° 6 : Installation photovoltaïque reconditionnée sur ombrières C Lepic (témoin) (Estimation MOE : 19 600€ HT)

Le montant global des travaux estimé par le MOE en phase AVP était de 1 794 679.19€ HT.

La date limite de réception des offres a été fixée au 23 juillet 2025 à 12h.

15 offres ont été réceptionnées.

Les critères de jugement des offres sont :

- 50% prix,
- 50% valeur technique de l'offre.

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération 7 : Marché n.2025-31 - Installations photovoltaïques sur toitures des gymnases G1 et G2 Marlioz et la construction d'ombrières photovoltaïques sur les parkings des sites Lepic et Marlioz (communes d'Aix-les-Bains et Drumettaz Clarafond) - Attribution

Date de transmission de l'acte : 09/09/2025

Date de réception de l'accusé de réception : 09/09/2025

Numéro de l'acte : d5544 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20250901-d5544-DE

Date de décision : 01/09/2025

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.2. Dossier du marché (travaux, fournitures, services)